

Compte rendu du Comité Directeur Fédéral

Clichy, 28 & 29 janvier 2012

Sont réunis 26 membres élus présents ou représentés.

Le Comité Directeur approuve le procès-verbal du Comité Directeur des 6 et 7 novembre 2011 par 23 voix pour, et 3 abstentions.

Etienne Mensch attire l'attention sur le fait que le débat qui a suivi la proposition de réglementer les parties nulles, lors du précédent Comité Directeur, n'a pas été suffisamment long. Il indique également que « le débat ne s'est pas déroulé de façon convenable entre le partisan du projet de règlement et lui-même, émetteur de divergences d'opinion. »

1. INTRODUCTION DE LA VICTOIRE À 3 POINTS DANS LE NATIONAL

Une lettre cosignée par des joueurs de haut niveau, notamment Romain Edouard, Laurent Fressinet, Hicham Hamdouchi, Andrei Istratescu, Maxime Vachier-Lagrave, rejoints par Mathieu Cornette, Emmanuel Bricard ou encore Anatoli Vaissier, est soumise au Comité Directeur par Christian Bauer, venu les représenter.

Henri Carvallo invite Christian Bauer à prendre la parole afin qu'il puisse étayer les arguments leur permettant de démontrer que l'introduction de cette règle est sportivement injuste.

Il indique notamment qu'au-delà du double emploi qu'elle constitue avec la règle d'interdiction des nulles par consentement mutuel, elle favorise les arrangements, ne promet pas la victoire - bien que cela soit le but escompté - et donne une importance démesurée au tirage des couleurs.

Il ajoute que si les joueurs de haut niveau comprennent la décision consistant à limiter les nulles par consentement mutuel, ils suggèrent de s'aligner sur la décision de l'ECU afin qu'elle ne soit applicable que jusqu'au 40^e coup.

Après quelques échanges d'ordre technique avec Christian Bauer, le Comité Directeur approuve à l'unanimité le principe d'un nouveau vote sur la question. Celui-ci indique que le Comité Directeur souhaite modifier sa position initiale, par 4 abstentions et 22 voix pour ; l'introduction de ladite règle est donc annulée.

Confortée par les membres du Comité, Aurélie Dacalor attire l'attention sur l'importance de consulter les joueurs de haut niveau et la Commission Technique sur des questions qui les concernent si directement.

Christian Bauer est vivement remercié par le Comité Directeur pour son intervention.

2. SECTEUR FÉMININ : REFORTE DU NATIONAL PERSPECTIVE 2013

Est soumise au vote du Comité Directeur la possibilité de rétablir le National féminin à 12 joueuses, élargissant ainsi la compétition à d'autres joueuses.

Le Comité Directeur approuve par 2 abstentions et 24 voix pour, la refonte du National féminin en 2013.

Il est par ailleurs soulevé la nécessité de réformer l'ensemble des interclubs féminins eu égard aux inégalités et/ou incohérences qu'ils peuvent présenter en l'état actuel.

Une commission visant à restructurer ces compétitions sera mise en place et présidée par Jocelyne Wolfangel.

3. PRÉPARATION DES CHAMPIONNATS DE FRANCE JEUNES ET ADULTES 2012

Jean-Claude Moingt informe le Comité de la bonne préparation des championnats de France des Jeunes à Nîmes, ce que confirme Laurent Vérat.

Ils attirent l'attention sur les incidences positives d'une telle organisation pour les clubs des villes concernées, rappelant qu'avant ses championnats en 2009, le club de Nîmes prospérait beaucoup moins.

Le Comité Directeur se félicite par ailleurs de la pro-activité et de la force de proposition dont fait preuve le Club de Pau Sarrailh, qui prévoit l'aménagement de nombreux événements périphériques à ces championnats, et promet un accueil de qualité. Entre autres, il est précisé que le restaurant du Palais Beaumont est en cours de réfection.

Gérard Hernandez prend la parole pour proposer qu'à l'occasion des championnats à Pau, l'arbitrage principal soit assuré par Serge Desmoulières, ce que le Comité Directeur approuve à l'unanimité.

4. CHALLENGE BLITZ BNP PARIBAS, SAISON 2

Le Comité Directeur insiste sur le fait qu'il convient de continuer à inciter les clubs à participer à ce Challenge, qui favorise la pratique conviviale du jeu d'Échecs.

Il informe que la finale 2012 aura lieu aux Pyramides de Port-Marly, en même temps que le Comité Directeur de juin.

5. RETOUR SUR LA PREMIÈRE ÉTAPE DU GRAND PRIX FFE DE PARTIES RAPIDES

Jean-Claude Moingt rapporte les ressentis de cette 1^{ère} étape qui a eu bonne presse.

Léo Battesti déplore que le nombre de jeunes participants n'ait pas été plus important et émet l'idée d'offrir, dans le cadre des prochaines étapes, bien plus de prix en nature, tels que des consoles de jeu, des bons d'achat, ...

6. CHAMPIONNATS D'EUROPE JEUNES PAR ÉQUIPE ET MODALITÉS DE PARTICIPATION

Jordi Lopez explique que peuvent participer aux championnats d'Europe des jeunes par équipes, autant d'équipes que souhaitées par pays, aux frais des équipes constituées.

Chacun s'accorde à dire que ce type de compétition crée chez les jeunes l'émulation et l'esprit d'équipe, mais il est en revanche établi que le Comité Directeur doit se prononcer sur les modalités de participation à cette compétition.

Quant à savoir si toute équipe de club peut représenter la France à ses frais dans le cadre d'une telle compétition, le Comité Directeur vote par 8 voix pour, 5 abstentions et 10 contre.

7. MODALITÉS D'HOMOLOGATION DES TOURNOIS DE BLITZ HORS CHALLENGE

Henri Carvallo expose la problématique de l'homologation des tournois de blitz organisés hors Challenge.

Le Comité Directeur est amené à se prononcer sur la possibilité de laisser aux clubs la liberté d'organiser des tournois de blitz hors du Challenge fédéral, tout en bénéficiant de l'établissement d'un classement blitz, ou la préservation des atouts du Challenge tel qu'il est organisé actuellement.

Le Comité Directeur considère unanimement que déroger reviendrait à diminuer les nombreux attraits du Challenge, étant entendu que les Clubs restent libres d'organiser leurs propres tournois.

8. PRISES DE LICENCES (SCOLAIRES ET TOURNOIS)

Jordi Lopez fait part au Comité Directeur du constat que certains clubs prennent des licences B sans que les titulaires en soient informés. Il évoque notamment le cas d'intervenants dans les écoles.

Serge Desmoulières explique qu'acquérir des licences par cette voie permet l'octroi de subventions indues plus importantes.

Aurélié Dacalor indique qu'à moins d'être mandaté pour ce faire, on ne contracte pas pour autrui.

Elle ajoute qu'une telle démarche, impactant le nombre de voix dont dispose un représentant de Club lors des assemblées générales, ne respecte pas l'égalité. Laurent Vérat l'invite à contacter le service juridique du Ministère des Sports afin de confirmer ou d'infirmer ces réticences.

9. PROPOSITIONS DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Jordi Lopez présente le rapport de la Commission Technique et soumet au vote du Comité Directeur les points suivants :

- Quant à s'aligner sur la réglementation des nulles adoptée par l'ECU, le Comité Directeur rejette la proposition par 22 voix contre et 4 abstentions.
- Quant à effectuer le suivi des fiches de transfert par voie informatique dès la saison 2012-2013, le Comité Directeur approuve la proposition à l'unanimité.
- Quant à qualifier pour le National féminin 2013 la 1^{ère} féminine de l'Accession, à défaut de l'open A et à défaut de l'open B, le Comité Directeur approuve la proposition à l'unanimité.
- Quant à restructurer les interclubs féminins suivant les propositions d'une commission ad hoc, le Comité Directeur approuve la proposition à l'unanimité.

- Quant à maintenir ou non le plafond Elo de la Coupe Loubatière, le Comité Directeur vote par 23 voix pour et 3 abstentions son maintien en l'état.
- Quant à clarifier la règle d'exclusion d'un Club de NI ne présentant aucune équipe en compétition Interclubs Jeunes, il a été décidé que les Clubs fautifs ne pourront engager aucune équipe en NI et TOP 12 la saison suivante.
- Quant à laisser la liberté aux Ligues d'adapter à leur convenance les cadences de la NIV jeunes, le Comité Directeur approuve la proposition par 23 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.
Quant à leur imposer une cadence minimum de 30 minutes KO, le Comité Directeur rejette la proposition par 8 voix pour, 3 abstentions et 15 contre.
Quant à leur imposer une cadence minimum de 15 minutes KO, le Comité Directeur approuve la proposition par 12 voix pour, 3 abstentions et 11 contre.
- Quant à uniformiser le statut des joueurs mutés français et ressortissants de l'UE, le Comité Directeur approuve la proposition par 25 voix pour et 1 abstention.
- Quant à harmoniser de manière globale les cadences, le Comité Directeur approuve la proposition à l'unanimité, avec la réserve que soit exclue de cette harmonisation la Coupe de France.

10. POINT GÉNÉRAL SUR LE PERSONNEL DU SIÈGE FÉDÉRAL

Henri Carvallo rappelle en préambule qu'il ne sollicite aucune rémunération pour sa fonction de Président, et qu'il renonce également au remboursement des frais occasionnés par sa fonction.

Laurent Vérat expose que l'ensemble des salaires ont été gelés depuis janvier 2011, et propose une augmentation collective de la masse salariale à hauteur de 5%, à compter de septembre 2012 et valable pour 2013. Il explique qu'en sa qualité de Directeur Général, il a choisi de répartir cette augmentation de sorte que les salaires les plus bas en bénéficient à plus haute échelle que les salaires les plus hauts.

11. PERSPECTIVES ET MODALITÉS D'UN NOUVEAU CONTRAT DE PARTENARIAT QUINQUENNAL AVEC BNP

Henri Carvallo indique que BNP PARIBAS alloue à la Fédération la somme de 215K€ majorée de 18K€ pour les projets spécifiques, au titre de la convention qui les lie pour 2012.

Il ajoute que cette convention, dont les modalités définitives sont en cours d'établissement, devrait être reconduite pour la période 2013-2017, ce dont le Comité Directeur se réjouit. Henri Carvallo exprime le souhait que Joanna Pomian, qui connaît bien le monde de l'entreprise, puisse s'impliquer dans la constitution du dossier.

12. PRÉSENTATION ET DÉBAT DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2012

Laurent Vérat présente au Comité Directeur le projet de budget prévisionnel 2012, précise qu'il conviendra d'y imputer le montant d'un stage prévu pour les jeunes de l'équipe de France, ainsi que les frais de déménagement du siège fédéral, et invite ses membres à lui faire part de leurs éventuelles observations.

Jérôme Maufras fait état de son mécontentement de ne pas voir apparaître au budget dédié au développement, comprenant les scolaires, les féminines et la formation, une répartition plus favorable à ce secteur.

Soutenu par les membres du Comité Directeur, il propose que le projet soit modifié en conséquence, en cohérence avec la politique générale menée par la Fédération. Après de longues discussions, le budget du poste concerné est augmenté de 10K€.

13. PROJET AUDIOVISUEL FÉDÉRAL

Léo Battesti informe le Comité Directeur de la réalisation en Corse de 38 émissions TV à l'année, dont il a obtenu de la chaîne Via Stella la diffusion gratuite sur le site fédéral. Il se réjouit des réalisations envisageables et de la qualité des premières. Il indique qu'une version intégrale française est en cours, n'excluant pas une traduction en anglais.

Il évoque un contenu riche de « news », de reportages, d'exercices pédagogiques destinés aux amateurs, d'histoire, de jeux et prix à gagner en direct.

14. CRÉATION D'UN 8 PAGES COMPRENANT GUIDE D'ANIMATION ET CHARTE D'ACCUEIL

Henri Carvallo fait part au Comité Directeur de l'importance qu'il attache à l'accueil et l'animation dans les Clubs.

Il indique qu'il souhaite voir éditer un « 8 pages » au format revue, comprenant un guide d'animation et une charte d'accueil à destination des Présidents de Clubs.

Ainsi, une commission ad hoc, destinée à finaliser les projets très avancés par Jérôme Maufra a été mise en place.

15. L'« USINE À CASES » - PROJET DE REPRISE DU SITE FFE JEUNES DE BNP PARIBAS

Le projet de reprise de ce site est subordonné à l'accord des services administratif et juridique de BNP Paribas, qui est encore en attente.

16. PROJET D'ORGANISATION D'UNE RÉUNION DES FORMATEURS

Etienne Mensch fait état d'une demande récurrente visant à réunir les formateurs actifs pour une réflexion sur la création de diplômes d'initiateurs.

Il précise que Jérôme Maufra et Gérard Vaysse pourront dispenser les premières formations destinées aux enseignants de l'Education Nationale, étant entendu qu'ils ont par ailleurs créé la trame des diplômes qu'il serait envisagé de leur délivrer.

Pour la rendre largement profitable, il est convenu que cette réunion se tienne dans les locaux de la Fédération en même temps que celle des Présidents de Ligue, au mois de septembre 2012.

17. FORMATION CONTINUE DES ARBITRES ; COMMENT DIFFUSER L'INFO ?

Jean Boggio indique que la liste des arbitres actifs de sa région n'est pas à jour, et qu'il convient d'actualiser ce fichier sur le plan national.

Jean Peyrin précise que ceci a lieu au détriment des Clubs, qui n'ont pas connaissance de l'état de formation des arbitres.

Il est alors convenu qu'apparaisse à la rentrée prochaine sur le site fédéral un profil de chaque arbitre, comprenant la date d'expiration de la validité de ses acquis.

Par ailleurs, il est décidé par 16 voix pour, 3 abstentions et une voix contre, que le nombre minimum de participants à un stage de formation continue d'arbitrage passe de 10 à 8.

Enfin, Gérard Hernandez informe le Comité Directeur que Chantal Baudson, membre de la DNA, en est démissionnaire. Il propose qu'elle soit remplacée par Stephen Boyd, ce que le Comité Directeur approuve à l'unanimité.

18. PRÉSENTATION DE L'AGRÈMENT FÉDÉRAL POUR LES PROFESSEURS

Etienne Mensch organisera une réunion/débat des Formateurs FFE. Il y sera notamment question de la création d'un diplôme DIFFE agréé pour les enseignants (pas d'appellation arrêtée encore).

19. APPROBATION DES MODIFICATIONS STRUCTURELLES DE LA FILIÈRE DISCIPLINAIRE

Dans le prolongement de ses échanges avec le Ministère des Sports et des modifications précédemment intervenues, Aurélie Dacalor invite le Comité Directeur à se prononcer sur la suppression de la Commission d'Action Disciplinaire et d'Éthique (CADE) afin de privilégier la rapidité de traitement des dossiers, d'éviter les écueils juridiques et ainsi renforcer l'existant.

Dans cette hypothèse, elle explique quel serait le cheminement des plaintes déposées au siège fédéral, l'importance de l'instruction et d'un désengorgement assuré par les Commissions Régionales de Discipline en première instance.

À l'unanimité, le Comité Directeur approuve la suppression de la CADE et les aménagements consécutifs.

20. NOMINATION SUBSÉQUENTE DES MEMBRES TITULAIRES

Aurélié Dacalor indique au Comité Directeur qu'en conséquence de la suppression de la CADE, et ayant recueilli leur accord, les membres préalablement nommés dans cette commission peuvent assurer un autre rôle dans la filière disciplinaire.

Elle propose alors la nomination de Lionel Maisonneuve en tant qu'instructeur fédéral, ce que le Comité Directeur approuve par 6 voix pour, contre 15 abstentions, et aucune voix contre.

Elle propose ensuite la nomination de Joël Gautier en tant qu'instructeur fédéral référent, ce que le Comité Directeur approuve à l'unanimité.

Enfin, au regard des nombreux vides juridiques laissés par le Règlement Disciplinaire type du Code du Sport et des spécificités liées à la discipline dans les associations, Aurélié Dacalor informe de la finalisation d'un « mode d'emploi » du secteur destiné à ses acteurs.

21. NOUVELLE CIRCULAIRE D'APPLICATION DE LA CONVENTION AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE

Il est fait état des rencontres prévues prochainement entre des parlementaires européens, Garry Kasparov et des représentants de la Fédération, dans le cadre du développement du jeu d'Échecs à l'école ; une circulaire européenne est en effet en cours de validation, pour l'introduction officielle du jeu d'échecs à l'école, et doit encore recueillir les voix d'une centaine de parlementaires.

22. REMPLACEMENT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Sur proposition de Laurent Vérat, le Président Henri Carvallo soumet au vote du Comité Directeur le remplacement de Jean-Baptiste Mullon, démissionnaire, par Jordi Lopez, qui a une grande expérience pratique du secteur. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

23. SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DES PROCÉDURES JURIDIQUES ET JUDICIAIRES EN COURS

Laurent Vérat et Aurélié Dacalor informent le Comité Directeur de l'avancement favorable d'un procès en diffamation, précisant que les autres dossiers suivent leur cours, simplement tributaires de la lenteur traditionnelle de l'appareil judiciaire.

SOUS TOUTE RÉSERVE

Le Président

Henri Carvallo

